

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeDéposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur**04 MAI 2026**
GreffeN° d'entreprise : **0455 180 913****Nom**(en entier) : **BUREAU D'ETUDES NAMUR**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Rue Rivierre 14 à 5150 Floreffe****Objet de l'acte : Extrait de PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/02/2026**

Après avoir délibéré et obtenu tout renseignement utile concernant l'ordre du jour, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, accepte la nomination de Madame Cathy Van Caeneghem.

Ce mandat sera rémunéré ou non selon les décisions de l'Assemblée Générale. Actuellement, il est décidé que le mandat sera exercé à titre gratuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h. Lecture faite par le bureau, les membres qui le désirent signent le présent Procès Verbal fait à Floreffe le 23/02/2026.

Delvosal Ives
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2026 - Annexes du Moniteur belge